

pour Nyon une véritable enclave, puisque Léaz était du diocèse de Genève, comme le prouve le pouillé de 1344, et que les Equestres, comme nous l'avons dit, ne pouvaient pas se rendre en Michaille sans passer par Léaz.

4° Est-ce au diocèse de Besançon ?—Moins encore qu'à celui de Nyon, puisque au moyen du contact, l'enclave était fermée plus hermétiquement encore pour Besançon que pour Nyon.

5° Serait-ce à Lyon ? Pourquoi donc M. Debombourg ne fait-il pas la moindre mention de l'évêque de Lyon ? Aurait-on dépouillé ce métropolitain à son insu ? C'est peu croyable. Et puis, si l'on eût voulu enrichir Genève aux dépens de Lyon, la proximité des lieux ne disait-elle pas de prendre les terres de Saint-Glaude et même de Nantua plutôt que le Valromey ?

6° Serait-ce à Grenoble ? — Alors on a dépouillé l'évêque de ce diocèse, et tout s'est passé comme s'il n'eût pas existé, puisque M. Debombourg ne daigne pas même lui accorder une mention. De plus, pourquoi cantonner autour de Belley les Allobroges d'outre-Rhône ? Ne serait-il pas plus logique de les pousser à travers le Valromey jusqu'à Echallon et Belleydoux, sauf ensuite à s'accommoder avec les *Commentaires de César* comme on pourrait.

7° Puisque les vallées en question n'appartenaient à aucun des diocèses précédents, on doit nécessairement les attribuer à Genève ; et, si elles appartenaient à Genève dès le principe, il est clair que l'échange imaginé par M. Debombourg n'a pas eu lieu.

L'ABBÉ J^h. DELAIGUE.